

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-49 du Comité syndical du Vendredi 11 Octobre

~~~~~

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2013 (BP)

L'an deux mil treize le onze octobre à dix sept heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 30 septembre 2013.

Etaiènt présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC, Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Pierre GUIRAUD, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Eric PALOC, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Manuel DIAZ, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Michel GUIBAL Joëlle GOUDAL, Rémy PAILLES, Bernard SOTO, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 19	

Vu le budget primitif du SYDEL,

Vu le compte administratif 2011,

Vu que les résultats de l'exercice 2011 n'ont pas été repris,

Vu le compte administratif 2012,

Vu que les résultats de l'exercice 2012 n'ont pas été repris au BP 2013,

Vu les excédents constatés aux exercices 2011 et 2012,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'affecter** l'excédent cumulé de 2011 et 2012 de la manière suivante :
 - En section d'investissement : 3448.52 € pour combler le déficit de la section d'investissement
 - En section de fonctionnement : 524376.38 € d'excédents de fonctionnement cumulés de 2011 et 2012
- ✓ **D'adopter** le budget supplémentaire de 532 394.90 €, réparti comme suit :

En section de fonctionnement

Il est proposé d'abonder les crédits de fonctionnement de 456 946.38 euros supplémentaires, répartis de la manière suivante :

En dépenses :

Chapitre 011 – charges à caractère général :

Il convient d'abonder les crédits ouverts au chapitre 011 de 33 938 euros

désignation	dépenses		commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
60632 - Fournitures de petit équipement		2000	Insuffisance des crédits
6064 - Fournitures administratives		1000	Insuffisance des crédits
611 - Contrats de prestations de services	12500		Nécessité d'abonder l'article 611 de 20.000 euros pour la réalisation d'une étude de recensement du patrimoine viticole à engager en 2013, un virement de crédit de 17000 euros doit être fait au compte 6226 pour les prestataires de la pépinière d'entreprises et de 15500 euros au compte 6226 pour le cabinet Elan développement (évaluation de la charte)
6132 - Locations immobilières		6000	Le compte doit être abondé en raison des locations diverses non prévues au BP (locations de salles pour les événements : séminaires charte et autres)
6135 - Locations mobilières	6000		6000 euros doivent être virés au compte 6156 (frais de location de copieur et machine à affranchir)
6156 - Maintenance		8000	Le compte doit être abondé de 2000 euros pour insuffisance de crédit + 6000 euros de virement de crédits du compte 6135
6226 - Honoraires		32500	32500 euros de virement de crédit sont reçus du compte 611 pour combler le solde négatif dus aux mandats effectués sur la pépinière et l'évaluation de la charte
6231 - Annonces et insertions		10000	virement de 8800 € du compte 6237 (publicité touristique), et de 1200 € pour une annonce cafés de pays (tourisme)
6236 - Catalogues et imprimés		23740	Nécessité d'abonder le compte pour la publication du bilan 2012 et autres frais : +2940 €, + 20800 de virement de crédits reçus du compte 6237
6237 - Publications	30800		Virement de crédit au compte 6236 de 6000€ sur l'action oenotourisme , de 14800 € sur les agendas culturels, virement de 8800 € au compte 6231 (publicité touristique), virement de 1200 € au compte 6231 pour une annonce cafés de pays (tourisme)
6251 - Voyages et déplacements		12850	12850 euros de virements de crédits du compte 6256
6256 - Missions	12850		12850 euros virés au compte 6251
	62150	96088	

Chapitre 012 – charges de personnel :

Il convient d'abonder les crédits ouverts au chapitre 012 de 38 173 euros répartis de la manière suivante :

désignation	dépenses		commentaires
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
6332 - Cotisations versées au F.N.A.L.		50	I Le compte doit être abondé suite aux revalorisations de salaire des agents en CDI
6336 - Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale		870	Le compte doit être abondé suite aux revalorisations de salaire des agents en CDI
6338 - Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		400	Le compte doit être abondé suite aux revalorisations de salaire des agents en CDI
64111 - Rémunération principale		5000	Le compte doit être abondé suite aux augmentations d'indices de plusieurs agents
64112 - NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence		533	Le compte doit être abondé suite aux augmentations d'indices de plusieurs agents
64118 - Autres indemnités.		1000	Le compte doit être abondé suite aux augmentations d'indices de plusieurs agents
64131 - Rémunérations		7300	Le compte doit être abondé suite aux revalorisations de salaire des agents en CDI
64138 - Autres indemnités		21500	Le compte doit être abondé suite aux revalorisations de salaire des agents en CDI
6417 - Rémunérations des apprentis		1520	Insuffisance de crédit pour la gratification du stagiaire observatoire
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		22300	Le compte doit être abondé suite aux augmentations de rémunérations des agents
6453 - Cotisations aux caisses de retraites		10500	Le compte doit être abondé suite aux augmentations de rémunérations des agents
6454 - Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	22300		Virement de crédit au compte 6451
6455 - Cotisations pour assurance du personnel	10500		Virement de crédit au compte 6453

Chapitre 65 – autres charges de gestion courante : il convient d'abonder les crédits ouverts au chapitre 65 de 380 euros correspondant à des créances non recouvrables

Chapitre 67 – charges exceptionnelles : il convient d'abonder les crédits ouverts au chapitre 67 de 109 920.11 euros d'annulation de titres sur les exercices antérieurs répartis de la manière suivante :

- 28949.24 euros de 2010
- 37195.87 euros de 2011
- 43775 euros de 2012

Chapitre 68 – dotations aux amortissements et provisions : il convient d'abonder les crédits ouverts au chapitre de 274 533.27 euros pour faire face aux difficultés de trésorerie qui nous imposent de recourir à une ligne de trésorerie. Ces difficultés sont dues au décalage entre l'émission des titres de recettes et leur recouvrement, notamment les participations statutaires et le financement des actions, les acomptes et soldes étant versés une fois la dépense effectuée.

En recettes :

- 524376.38 € d'excédent de fonctionnement reporté, cumul des exercices 2011 et 2012
- - 60 930 euros de recettes du conseil général dont :
 - o - 6500 € sur l'action plan climat
 - o - 14000 € sur l'action écoconstruction
 - o -15000 € sur l'action TIC
 - o - 25000 € sur l'action animation économique
 - o -5430 € sur l'action culturelle
 - o + 5000 sur l'action patrimoine

- - 5000 euros de la région sur la pépinière
- + 1000 euros de financements européens dont :
 - o -10000 € sur la pépinière
 - o + 11000 € sur l'action patrimoine
- -2500 € de financements sur l'action santé au compte 70848

En section d'investissement

Il est proposé d'abonder les crédits d'investissement de 75 448.52 euros supplémentaires, répartis de la manière suivante :

En dépenses

- 3448.52 € de solde d'exécution de la section d'investissement de 2012
- 12 000 € de crédits supplémentaires pour des frais d'étude de positionnement pour le siège administratif du SYDEL
- 35 000 € de crédits supplémentaires pour l'acquisition de trois véhicules de service pour le SYDEL
- 10 000 € de crédits supplémentaire pour le remplacement de postes informatiques vétustes, l'acquisition de matériel informatique pour le fonctionnement du réseau et le stockage de données
- 15 000 € pour l'acquisition de mobilier : remplacement total du mobilier de la mission économie et équipement des salles de réunion, acquisition de nouveaux bureaux pour les missions administration générale et santé sur le site de Clermont l'Hérault

En recettes

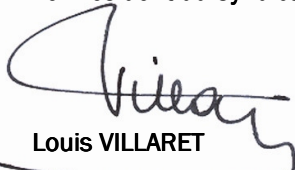
un virement de crédit de 75448.52 € (opération d'ordre) pour faire face aux besoins d'investissement de la section

Clermont l'Hérault, le 17 Octobre 2013

Publiée le 17 octobre 2013

Transmise le 17 octobre 2013

Le Président du Syndicat



Louis VILLARET